AR Prefecture

024-200040400-20230323-2023_58-DE Reçu le 03/04/2023



Délibération du Conseil Communautaire

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau- Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

024-200040400-20230323-2023_58-DE

Reçu le 03/04/2023

DELIBERATION N° 2023 /58

(Code Nomenclature /4-1-1)

DATE: 22 mars 2023

RAPPORTEUR: Jean-Pierre Chaumette

OBJET : Créations de postes pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour le service Tourisme.

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

Service Tourisme:

Le recrutement direct de 4 agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint d'animation, pour une période de 5 mois allant du 1er mai au 30 septembre 2022 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'animation des sites. Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- Deux contrats du 1er mai au 30 juin pour une durée hebdomadaire de 30 heures, du 1er juillet au 31 août pour une durée hebdomadaire de 35 heures, et du 1er au 30 septembre pour une durée hebdomadaire de 30 heures :
- Un contrat du 1er mai au 30 septembre pour une durée hebdomadaire de 25 heures hebdomadaires:
- Un contrat du 1er mai au 30 septembre pour une durée hebdomadaire de 30 heures hebdomadaires:

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 353 du grade de recrutement.

Ces propositions ont été validées par le Conseil d'Exploitation de l'OTI du 20/03/23.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget :

Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement;

Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

024-200040400-20230323-2023_58-DE Reçu le 03/04/2023

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour :

Votes contre:

Abstentions:

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet La secrétaire de séance du 22 mars 2023 Murielle Cassier

Signé électroniquement le 02/04/2023 à 19:33 par Didier BAZINET

